

Débat d'orientations budgétaires 2015

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Institué par la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR (Administration territoriale de la République), le débat d'orientation budgétaire n'a pas pour vocation de présenter le détail des crédits qui seront prévus dans le Budget Primitif 2015.

Il a comme objectif d'esquisser les grandes lignes du projet de budget primitif, essentiellement grâce au travail des commissions municipales, en intégrant à la fois le contexte économique et budgétaire national et la situation financière propre à notre commune.

Je vous propose d'entrevoir successivement :

- le contexte économique et budgétaire national,
- les données générales sur la situation financière de la commune,
- les perspectives de fonctionnement 2015 et les investissements envisagés,
- la tendance pluriannuelle pouvant se profiler.

1° - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Concours financiers, déficit et dette publics, inflation, (données Projet Loi de Finances 2015):

La loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, prévue par le PLPFP (loi de programmation des finances publiques) 2014-2019. Elle confirme également la progression de la péréquation destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les communes les plus pauvres.

- La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités sera de 3.67 milliards pour 2015 et s'inscrit dans un budget triennal de l'Etat qui prévoit un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017 (21 milliards en 2015 puis 14.5 milliards d'économies supplémentaires chaque année sur 2016 et 2017). Ce plan induit une diminution de 11 milliards des concours financiers de l'Etat aux collectivités lissée sur 3 ans à raison de 3.67 milliards en 2015, 3.67 milliards en 2016 et 3.66 milliards en 2017. Concrètement cette diminution pèse entièrement sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

- La péréquation est renforcée et financée par une minoration des allocations compensatrices de la fiscalité directe locale ainsi que de certaines composantes de la DGF. La Dotation de Solidarité Urbaine doit ainsi progresser de 180 millions d'euros, la DSR de 117 millions et la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) de 200 millions. Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle sont inchangés. A noter également la pérennisation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires sous réserve que la collectivité établisse un projet éducatif de territoire. La péréquation dite horizontale au sein du bloc communal progresse également de 210 millions d'euros pour le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) reversé à la commune par la Métropole.

Plus globalement, la trajectoire définie dans la LPFP (loi de programmation des finances publiques) doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017 et d'atteindre en 2019 un déficit structurel inférieur à 0.5 point de PIB conformément au Traité européen sur la stabilité. En matière de gouvernance de la LPFP, les collectivités seront à l'avenir associées à la définition d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale. Ainsi, de façon non contraignante, les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement sont établies à +2% en 2015, +2.2% en 2016 et +1.9% en 2017.

Le projet de loi de finances est basé sur une prévision de croissance du PIB de 1% en 2015 après une stagnation de la croissance enregistrée au premier semestre 2014 et un rebond de 0.3% au cours du 3^{ème} trimestre 2014 (la croissance attendue pour 2014 serait de+ 0.4%). Rappelons que la croissance avait progressé de 0.3% en 2012 et 2013. L'inflation hors tabac est estimée en 2015 à 0.9% après les 0.5% de 2014 et 0.8% de 2013.

À la fin du troisième trimestre 2014, la dette publique au sens de Maastricht s'établissait à 2 031,5 Md€, soit 95,2% du PIB, en augmentation de 7,8 Md€ par rapport au trimestre précédent, selon les derniers chiffres publiés par l'Insee le 23 décembre 2014. Le PLF 2015 est basé sur un niveau prévisionnel de la charge de la dette s'établissant à 97.2% en 2015 (soit 44.34 Md€) puis 98% en 2016 et 97.3% en 2017.

Le déficit public quant à lui, en 2014, atteint 4.4% du PIB (pour mémoire le PIB 2013 était de 2 114 Md€ contre 2 139 Md€ en 2014). Le PLF 2015 prévoit une légère diminution du déficit public qui pourrait atteindre 4.3% du PIB.

2° - DONNEES GENERALES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Comme pour les années passées, nous vous présentons quelques représentations graphiques résumant la situation financière de notre commune et son évolution sur les dix dernières années :

- évolution des charges et produits de fonctionnement,
- évolution de l'autofinancement,
- évolution des investissements et de l'endettement,
- évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement.

Il en ressort quelques commentaires rapides, à savoir :

a) Dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement (8252 k€) progressent plus fortement que les recettes de fonctionnement (10 260 k€) ce qui contribue à une dégradation sensible de l'autofinancement brut.

Le taux de réalisation des charges à caractère général (Chapitre 011) est d'environ 97%.

Les frais de personnel (Chapitre 012) sont réalisés à hauteur de la prévision budgétaire soit 3 870 k€. Néanmoins, une réalisation d'environ 37 k€ liée au recours à du personnel de remplacement du CDG 35 pour faire face à un nombre plus important que prévu d'arrêts maladie ordinaire et de congés longue maladie, a dû être reportée sur 2015. Les cotisations de retraite CNRACL ont également impacté négativement ce poste de même que des validations de services non prévues intervenues tardivement.

Le chapitre 65 est réalisé à environ 99%.

Enfin, concernant l'emprunt, un déblocage de 1,6 M€ est intervenu en 2014 (l'emprunt prévu au BP 2014 était évalué à 2 998 k€). Pour mémoire, le prêt de 1M€ contracté auprès d'ARKEA en avril 2013 à 3.75% sur 15 ans a été intégralement mobilisé le 20 janvier 2014. Un second prêt, toujours auprès d'ARKEA, a été conclu le 21 juillet dernier pour un montant de 700 k€ au taux de 2.16%, sur 10 ans. Un total de 600 k€ a été versé et le solde de 100 k€ devra être mobilisé au plus tard le 20 février prochain. Par conséquent, les frais financiers du chapitre 66 s'élèvent à 419 k€ et sont inférieurs de 72 k€ aux prévisions.

b) Recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé plus vite qu'envisagé au budget primitif (10 260 k€ contre 10 060 k€ prévus). A noter les précisions suivantes :

- ❖ les bases définitives de TH se sont révélées moindres que celles notifiées par les services fiscaux (-0.74% que prévu) alors que la TFB s'est avérée supérieure (+0.46% que prévu). Ainsi, sans les rôles complémentaires, le produit 2014 aurait été en baisse de 6 701 €. Au final un produit supplémentaire de 12 k€ a été dégagée au compte 73111.
- ❖ le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), recette relativement aléatoire, dont Rennes Métropole a été à nouveau bénéficiaire en 2014 a généré un reversement à la commune de 108 k€. Ce montant n'étant pas notifié lors de l'élaboration du BP 2014, il avait été estimé par prudence à 50% du montant perçu en 2013 soit 34 k€. Au final, le FPIC génère donc une recette supplémentaire de 74 k€ à l'article 7325.
- ❖ le produit de la taxe sur l'électricité s'avère inférieur de 12 k€ par rapport aux prévisions 2014 avec un produit perçu de 231 k€ contre une prévision initiale de 242 k€.
- ❖ le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui avait été évalué avec prudence s'avère également plus élevé que les prévisions puisqu'il s'établit à 314 k€ contre 250 k€ prévus au BP 2014 soit un bonus de 64 k€.

c) Investissements et financements

- ❖ L'endettement de la commune doit rester un point de vigilance. On remarquera que le montant du capital remboursé en 2014 s'élève à 1 378 k€ contre 1 327 k€ en 2013. Le stock de dette progresse légèrement (de 221 k€) puisque le capital restant dû évolue de 9774 k€ au 31/12/13 à 9 995 k€ au 31/12/14. Il est à noter que les taux nous ont été favorables en 2014 puisque le contrat de prêt souscrit pour 1,7 M€ l'a été sur 10 ans au taux fixe de 2.16% et il n'est pas certain que cette situation perdure.
- ❖ Nous enregistrons un taux de réalisation de nos dépenses d'équipement de 62% (2904 k€ de réalisations pour une prévision à 4 660 k€) marqué essentiellement par l'acquisition du multi accueil Câlin Copain, l'achèvement du stade d'athlétisme, l'achèvement du giratoire des Iles Kerguelen, l'aménagement du cimetière de Beausoleil, des opérations de rénovations de voirie, la rénovation de la salle Emeraude lié au rink hockey et la livraison de la liaison cyclable Pacé-Montgermont. Le montant des investissements, comme le présente le graphique, est quant à lui fluctuant sur la période 2008 - 2014 et représente en moyenne 3 237 k€ annuels.

3° - LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT 2015 ET LES INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Les grandes orientations du budget 2015 que nous aurons à finaliser peuvent être résumées ci-après, en l'état actuel des informations dont nous disposons :

a) Recettes de fonctionnement

Les recettes liées aux impôts locaux (taxe habitation et taxe foncière), tenant compte d'une actualisation nominale des bases reconduite pour 2015 à 0.9 % et d'une augmentation du nombre de biens assujettis, pourraient représenter au global un accroissement de recettes de l'ordre de 3% pour la TH, et 1% pour le FB et FNB. Il y aura lieu de se prononcer lors de la présentation du budget primitif 2015 sur une variation ou non des taux d'imposition lorsque nous aurons connaissance précisément de nos bases prévisionnelles et que la préparation budgétaire au sein des commissions sera terminée.

Pour les recettes, provenant de l'Etat et des autres collectivités, la réduction des dotations s'intensifie comme prévu. Au niveau national, la dotation globale de fonctionnement, ainsi que rappelé en préambule est amputée cette année de 3.67 Md€. Ceci pourrait se traduire pour notre collectivité par une DGF de 985 k€ en 2015 contre 1 181 k€ en 2014 soit une perte probable de 196 k€ qui fait suite au premier prélèvement de 79 k€ déjà enregistré l'an dernier. A noter que notre population Insee s'établit au 1^{er} janvier 2015 à 11 121 habitants (population totale) contre 10783 habitants en 2014.

Depuis 2013, nous relevons et percevons de la dotation de solidarité urbaine (DSU) sur laquelle pèse toujours une incertitude quant au maintien de notre commune dans le seuil d'éligibilité. Selon nos hypothèses actuelles, nous prévoyons que notre commune reste bénéficiaire de la DSU reconduite pour une estimation à 114 k€ comme l'an passé.

Concernant les dotations de Rennes Métropole, il convient de rappeler que la DSC est reconduite pour 1 050 846 k€. Concernant l'attribution de compensation, celle-ci est provisoire et s'élève pour l'heure à -509 k€ contre + 322 k€ l'an passé soit un prélèvement de 831 k€. Rappelons que Rennes Métropole en contrepartie s'engage à réaliser des dépenses sur l'ensemble de ces compétences transférées à une hauteur maximale de 1 071 k€.

La taxe locale sur la publicité extérieure pourrait être évaluée à 149 k€.

Les droits de mutation immobilière, très fluctuants, seraient évalués à 350 k€ pour intégrer les cessions de fonds de commerce sur Rive Ouest, cessions qui ont fait l'objet de DIA présentées en conseil municipal en septembre dernier et qui restent à percevoir en 2015.

b) Dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le poste principal concerne les frais de personnel (3 669 k€ soit environ 47 % des dépenses réelles de fonctionnement 2014).

Les frais de personnel 2015 pourraient évoluer d'environ 6 % entre 2014 et 2015. Cette progression intègre en année pleine les mouvements de personnel (arrivée/départ), les revalorisations de carrière, les recrutements en CDD.

Pour ce qui est des autres postes de dépenses et en particulier du chapitre 011 (2 156 k€ réalisés en 2014) relatif aux charges à caractère général, une évolution limitée de 1% à 3% est envisagée.

Le chapitre 65 pourrait connaître une évolution très encadrée car il inclut les postes suivants :

- les subventions aux associations devraient être très contenues, la subvention au CCAS sera quant à elle revalorisée (aide accrue à la crèche Pomme d'Api qui a augmenté ses effectifs de 50%, compensée par un financement supérieur de la part de la CAF dans le cadre du CEJ), la participation à l'OGEC de l'école privée évoluera en fonction du coût élève public 2014, des charges à caractère social et de la restauration scolaire.

- la participation au Syrenor pourrait connaître une évolution de l'ordre de 1%.

Le montant des frais financiers découlera des emprunts qui seront contractés au cours de l'année 2015.

c) Investissements

Nos investissements 2015 porteront pour l'essentiel **sur les domaines suivants** :

- **La culture**, avec le démarrage de la seconde tranche de l'espace Le Goffic.
- **L'entretien du patrimoine communal** avec la réfection de la toiture et de l'aménagement intérieur de l'atelier mécanique.
- **La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie**, désormais compétence de Rennes Métropole, continueront néanmoins, durant les deux années à venir, d'être assurés par les services municipaux pour le compte de la métropole et contre remboursement par cette dernière. Dans ce cadre, l'aménagement de la rue de Louzillais est programmé sur 2015.
- **L'environnement et le cadre de vie**, avec la finalisation du mur anti-bruit le long de la RN 12 au Pont de Pacé.

Rappelons également que nous avons tous les ans un montant d'investissements récurrents s'établissant autour de 900 000 euros maximum pour l'aménagement de nos bâtiments communaux (écoles, restaurants scolaires, médiathèques, équipements sportifs) - renouvellement de matériels et biens mobiliers divers ...), auxquels il faut ajouter les remboursements d'emprunts, dont le montant en capital pour 2015 est actuellement de 1 295 k€, auquel s'ajoutera le déblocage des 100 k€ restants comme exposé précédemment ainsi que la dette nouvelle de 2015.

4° - LA TENDANCE PLURIANNUELLE POUVANT SE PROFILER

Notre commune sera très impactée par la poursuite de la baisse historique des dotations aux collectivités territoriales et dans une moindre mesure par la métropolisation. Ce contexte induit bel et bien une réduction intensifiée de nos marges de manœuvres financières et impose donc de continuer à maîtriser encore nos dépenses de fonctionnement, de veiller à préserver nos recettes et notre encours de dette pour pouvoir continuer à réaliser des investissements nécessairement bien choisis. Il est probable que notre capacité d'investissement à moyen terme diminue compte tenu des budgets de fonctionnement qui seront de plus en plus tendus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil municipal **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.